

## LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE



Comme annoncé dans le bulletin 21, il est en cours d'élaboration et l'ARSMB a participé à TOUTES les réunions de travail sans exception. Le diagnostic de départ a été approuvé, un listing des mesures de réduction des émissions de polluants a été dressé, il se discute dans le cadre du suivi et des approfondissements. L'ARSMB et Environn'Mont-Blanc, avec le soutien d'autres associations ont proposé des mesures en matière de transport et tentent de les mettre en adéquation avec les juridictions: Modalités de circulation des PL la nuit, transfert des PL vers la Maurienne (Aiton) lors des pics de pollution, réduction

des vitesses, contrôles des PL, financement du report modal etc. Ce PPA sera présenté en réunion plénière à l'Agora de Bonneville en avril 2011. Rappelons que 42 communes sont intégrées au périmètre du plan, de La Roche sur Foron à Vallorcine et devront voter une délibération d'adoption. Une enquête publique se tiendra durant l'été, au-cours de laquelle chacun pourra et devra s'exprimer. Le PPA sera applicable dès la fin 2011. Ce plan a pour effet de se mettre en conformité avec «la loi Laure» dans la vallée de l'Arve en réduisant les émissions de polluants dans les domaines d'activité suivants: le résidentiel, l'industrie, et bien sûr le transport routier. Un suivi d'évaluation sera mis en place, le plan étant révisable tous les 5 ans, avec bilan intermédiaire chaque année. C'est Air APS qui en assurera la validité. A ce sujet, l'ARSMB dès mai 2011 sera représentée au conseil d'administration d'Air APS. Les pics de pollution de fin 2010 et janvier 2011, les bilans des mesures pour l'ensemble des

années 2007 à 2010, les taux chroniques hors pics, moyens ou médiocres, le manque total d'information des populations lors de ces épisodes dangereux, poussent les associations à la plus grande exigence en matière de mesures proposées. Outre le travail des services de l'état et d'Air APS, les associations sont présentes et proposent en l'absence d'implication d'autres acteurs économiques et surtout face au silence assourdissant des élus... Faute en responsabilité ??? A ce jour, la plainte déposée auprès du procureur de la République contre l'état pour non respect de la loi sur l'air est toujours activée. Il ne peut en être autrement tant que les réductions des émissions ne seront pas effectives. De plus, cette plainte porte sur des préjudices subis par les plaignants, sur l'indifférence de l'autorité compétente depuis que les mesures des polluants sont connues, et ce, malgré nos nombreuses sollicitations, démarches et courriers restés sans réponses et joints au dossier. ■

### ILS ONT DIT :

Le Président Chirac, le 3 avril 1999 déclare suite à la catastrophe dans le tunnel du Mont-Blanc = « *La vraie solution au problème c'est le développement le plus rapide du ferroutage et le retrait des camions du tunnel* »

Le Premier ministre Fillon, le 12 juillet 2007 affirme dans son discours de politique générale = « *L'Europe nous invite à mettre en place une Eurovignette pour que les poids lourds circulant sur nos routes ne le fasse plus en totale franchise fiscale, au point de fausser la concurrence et alors qu'ils engendrent des nuisances, des risques et des coûts pour nos infrastructures. Nous la mettrons en place sans tarder.* »

Le Président Sarkozy, le 26 octobre 2007 s'exclame dans son discours d'intronisation du Grenelle de l'Environnement = « *Toujours privilégier la desserte par transports en commun, ferroviaires ou assimilés pour les voyageurs; la desserte ferroviaire et fluviale plutôt que routière pour les marchandises. Cette réorientation immédiate doit reposer sur une préférence collective clairement affichée en faveur des modes de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre.* »

*"Le plus dur pour les hommes politiques c'est de se souvenir de tout ce qu'il ne faut pas dire". Coluche.*

### BULLETIN D'ADHESION

M ou Mme. .... Nombre de personnes dans la famille : ..  
domicilié à.....  
e-mail.....  
désire devenir membre de l'Association pour le Respect du Site du Mont-Blanc.  
Je recevrai ma carte d'adhérent et serai informé régulièrement des actions menées par l'A.R.S.M.B.  
Je verse la somme de .....€ (13 € par personne - 18 € par famille - 30 € ou + pour un donateur)

Espèces  Chèque

Bulletin à renvoyer à A.R.S.M.B. - Maison de la Montagne - Place de l'Eglise - 74400 Chamonix Mont-Blanc.



## Association pour le Respect du Site du Mont-Blanc

site : [www.arsmb.com](http://www.arsmb.com) - mail : [valleespropres@arsmb.com](mailto:valleespropres@arsmb.com) - portable : 06 10 51 80 53

**Pour des montagnes propres, transportons et déplaçons-nous autrement.**

## 1991 - 2011 ARSMB : AVOIR 20 ANS AU PAYS DU MONT-BLANC...



- 20 ans** que l'on réclame les marchandises sur les rails,
- 20 ans** que l'on propose des infrastructures ferroviaires pour le fret,
- 20 ans** que le Lyon-Turin ferroviaire est un leurre,
- 20 ans** que l'on se bat contre les camions TIR qui polluent nos routes,
- 10 ans** de promesses et de discours trompeurs à chaque période électorale (2002, 2007, 2012?)
- 10 ans** de parodie gouvernementale,
- 10 ans** que l'on réclame une redevance Poids lourds qui intègre les coûts environnementaux,
- 4 ans** de Grenelle super menteur...

Aujourd'hui le ferroutage d'Aiton (l'AFA) est en panne, l'éco-redevance poids lourds est dépecée, les sociétés autoroutières alpines (ATMB et SFTRF) se goinfrent, les 44 tonnes sont aux portes du tunnel, et le Pays du Mont-Blanc crève de pollutions.

"Indignez-vous" nous dit Stéphane Hessel ! "car les raisons ne manquent jamais."

Eh bien suivons ces conseils à la lettre, car rien qu'en matière d'environnement, nous avons de multiples raisons de nous indigner !

Alors abattus, résignés ?

Eh bien non !

En témoignent le Plan de Protection de l'Atmosphère en cours, les Associations locales et nationales qui nous rejoignent, la voix de l'ARSMB toujours perçue..

*« Avoir la passion est une corde indispensable pour rester debout et continuer la trace. »*

**L'Assemblée Générale de l'ARSMB**  
aura lieu le mercredi 9 mars 2011 à 20h30 au Majestic à Chamonix  
avec la participation des présidents fondateurs et de Patrick Gabarrou.  
**20 ans d'ARSMB 1991-2011. Venez nombreux !!**

**"Chacun a le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de protéger et d'améliorer l'environnement"**

Article 2 de la Charte de l'Environnement, adossée à la constitution française

# L'AUTRE VERSANT DE L'ATMONT-BLANC

## 1) VOUS AVEZ DIT «GREENWASHING» !

**Le « greenwashing » est une technique de marketing qui se traduit par cette furieuse manière qu'ont aujourd'hui les publicitaires, les communicants et autres porteurs d'image de peindre en vert tout ce qui bouge, se vend et rapporte.**

D'origine anglo-saxonne, cette expression se traduit au pays du Mont-Blanc par « écoblanchiment ». Il s'agit ni plus ni moins d'une technique de **lavage de cerveau écologique** destinée à rendre ce dernier plus disponible à la dissimulation de la réalité.

Parmi les adeptes de cette stratégie d'enfumage, on retrouve un certain nombre de représentants de l'Etat, d'élus locaux, d'entreprises, et de sociétés autoroutières. Ainsi le 17 janvier 2011, lors de leur cérémonie des vœux, les représentants de l'Autoroute Blanche (ATMB) se félicitaient de leur « contribution forte à la préservation de la qualité de l'air de la Vallée de Chamonix et de son environnement par le développement de nouveaux modes de transport, par une tarification écologique des poids lourds, par la mise en place inédite d'un filtre à particules au tunnel du Mont-Blanc ». Une intox' à la limite du déni.

Il est vrai que l'Ecologie c'est très compliqué = Un véhicule à moteur thermique (voiture, camion, autobus) consomme d'autant plus qu'il se déplace sur une voie express ou une autoroute. Cette surconsommation de pétrole se traduit par plus d'émission de polluants.

Or tout le monde sait que :

- l'accumulation de ces gaz dans l'atmosphère est nocif pour la santé et entraîne le changement climatique,
- le transport routier (pl et vl) est responsable de 30% de ces émissions,
- un camion dégage 8 à 10 fois plus de CO2 qu'une voiture et 100 fois plus qu'un transport combiné sur une distance équivalente.

Il serait donc urgent de réduire le trafic routier, de mettre les marchandises sur les trains et d'arrêter de construire des autoroutes... Ne serait-ce que pour remplir nos engagements de diviser par 4 d'ici à 2050 nos émissions de CO2. Alors de deux choses l'une : Soit les promoteurs et exploitants d'autoroutes sont ignorants du lien entre trafic routier, pétrole et danger pour notre espèce. Soit ils sont irresponsables. Dans ces deux cas, qu'ils s'en aillent tous ! ■



## 2) ARNAQUES EN TOUS GENRES...

**Agrandir le renfort de trompettes et d'articles de presse, les sherpas de la com'd'ATMB nous enfument grave.**

**Deux exemples :**

**- la "tarification écologique pour les poids lourds":**

En 2002, histoire de faire passer la pilule amère du retour des camions dans le tunnel, il était déjà question de « tarification écologique unique

en France » avec interdiction des camions Euro 0 « les moins performants sur le plan environnemental ». Or à cette date étaient commercialisés les camions Euro 3. Faire tout un tintamarre sur l'interdiction de ces fameux camions Euro 0 fabriqués avant 1993 relevait donc d'un discours manipulateur à la limite du mensonge. En 2011, alors que les camions Euro 5 circulent depuis 2009, c'est rebelote. Même discours, mêmes trompettes: « ATMB a décidé d'interdire les véhicules lourds de catégorie Euro1 afin de répondre à la volonté de contribuer à la préservation de la qualité de l'air en vallée de Chamonix ». Or en 2006 ce type de camions ne représentait que 0,5% du trafic dans le tunnel du Mont-Blanc et d'après le président de l'ATMB de l'époque, G. Santel, cette interdiction des Euro1 devait s'appliquer en 2007. Les chiffres de



2010 son connus: 682 camions+cars Euro1 pour 582.000 camions et cars, soit pour ce type de véhicules, le trafic de 0,5 journée sur 365 jours. Se vanter d'interdire des camions qui n'existent pratiquement plus: Il faut oser!

**- La « révision des tarifs de péage en 2011 » :**

Au tunnel du Mont-Blanc, rassurez vous, ce n'est pas une augmentation des tarifs mais une « évolution », « nouvelle tarification », « révision », de 4,96% pour tous les véhicules (ils n'ont pas osé aller jusqu'à 5). Celle-ci résulterait de deux éléments qui sont 1,46% correspondant à la moyenne des inflations constatées en France (1,32%) et en Italie (1,69%) et 3,50% pour le financement d'investissements exceptionnels. S'il n'est pas besoin de sortir de l'ENA pour comprendre qu'en terme d'inflation l'utilisateur français paye pour l'italien et voit sa note de frais augmenter en sus de 0,14% (Merci Berlusconi!), le deuxième volet de cette « réévaluation » mérite éclaircissements. Ces 3,50% qualifiés d'exceptionnels trouvent leur origine dans une discussion de marchands de tapis franco-italienne entre les sociétés autoroutières alpines. Pour faire simple,

celle de la Maurienne bénéficie de fonds spéciaux (européens?) pour la réalisation d'une galerie de sécurité à 200 millions dans le tunnel du Fréjus, alors que du côté du Mont-Blanc l'ATMB se dit étranglée par les travaux à engager pour la prise en charge de la RN 205 dite Route blanche. Un véritable marché de dupes gagnant-gagnant a été conclu sur le dos des usagers en mélangeant habilement investissements courants et exceptionnels pour mettre les deux tunnels à égalité. Au bout du compte chacun des tunnels augmente ses tarifs de 3,5% pendant 5 ans et tout le monde il est content. Pourvu que ça roule TIR dans le tunnel du Mont-Blanc.

Sur l'autoroute blanche, c'est plus molo sur la pédale. Pratiquement c'est pas touché pour les voitures (0,76% sur certains tronçons), mais les camions écopent d'une réévaluation de 2,90%, la faute au programme d'investissement... alors que des abonnements sont disponibles avec des réductions allant jusqu'à -84% quel que soit le nombre de trajets choisis, et que dans le même temps l'ATMB augmente les dividendes de ses actionnaires de 80%. Bonjour la cohérence ! ■

## 3) -DES MILLIONS COMME S'IL EN PLEUVAIT...

**Le filtre à particules dans le tunnel du Mont-Blanc: Cocorico, « première en France... dispositif inédit en France », rien n'est assez fort pour caractériser cette innovation. Nous n'allons pas cracher dans la soupe mais filtrer les particules Pm10/2,5 n'est pas suffisant.** D'autant que curieusement ce

dispositif ne concerne que la partie française du tunnel et que les autres polluants constitutifs des rejets (les No2, BaP, CoV, Co2 et autres gaz à effet de serre) ne sont pas traités. D'ailleurs le seraient-ils que la prolématique de toute cette pollution subsiste sur l'itinéraire de la RN205 concédée à l'ATMB, de Passy jusqu'à Chamonix.

Rappelons qu'en montagne, un camion de 40 tonnes dégage 8 à 10 fois plus de polluants qu'une voiture et 100 fois plus de GES qu'un transport combiné. Mais rassurons-nous: aux dires des transporteurs, leurs camions ne polluent plus... Alors pourquoi cette installation ? L'acteur global de nouveaux modes de transports: Bien sûr

vive le covoiturage, mais nous ne voyons pas en quoi le fait de créer des parkings exclusivement près de l'autoroute et des lignes express d'autobus sur celle-ci ferait de l'ATMB une société innovante. C'est toujours du routier et du pétrole. C'est surtout bon pour son tiroir-caisse et mauvais pour nos poumons. Quant au tram-train, nous avons toujours défendu cette

idée mais nous pensons que le développement du rail devait se faire sur la base cadrée prévue par le législateur. N'est pas mecène qui veut. Les 30 millions pour la Route blanche: Il faut vraiment que l'on nous explique. D'un côté l'Etat poursuivra les travaux de la mise à 2x2 voies de la RN 205 aux Bossons et de sécurisation des tunnels des Chavants et du Chatelard, et

de l'autre il y aurait 30 millions à investir sur cette même route pour les quatre ans qui viennent. Alors de deux choses l'une: où bien c'est l'Etat qui se désengage avant d'avoir fini son travail et c'est la société privée autoroutière ATMB qui prend le relais? Ou bien ces 30 millions concernent des frais d'exploitation, et là c'est cher du kilomètre ? ■